

LE CHEF
DU
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL

*Entretien avec M. FENG, Ministre de Chine,
le mardi 27 octobre 1953, à 12 h. 15*

Le Ministre de Chine me remet la note ci-jointe, qu'il a lue en chinois, puis qui a été traduite par son interprète.

M. Feng a ajouté que son Gouvernement est prêt à nous remettre au fur et à mesure la documentation dont il dispose sur ce qui se passe à l'intérieur des camps de prisonniers nord-coréens et chinois et en particulier sur les incidents sanglants et les meurtres qui se produisent constamment.

J'ai dit au Ministre que le Département lui donnerait une réponse, mais vraisemblablement dans le courant de la semaine prochaine seulement. J'ai relevé que les renseignements qu'il me donnait sur ce qui se passe dans les camps de prisonniers ne correspondaient pas à ceux que nous avons reçus.

En attendant, j'ai tenu à souligner quelques points:

1) Le Conseil fédéral estime n'avoir pas à discuter avec les gouvernements intéressés les questions relatives au rapatriement des prisonniers de guerre en Corée. Ces questions sont de la compétence de la Commission neutre et doivent être discutées soit au sein de cette Commission soit par celle-ci avec la Commission de surveillance, composée de représentants des deux parties belligérantes. La délégation suisse agit, en principe, d'une manière autonome, le Conseil fédéral se bornant à lui donner des instructions ou des recommandations sur des questions de principe.

2) Dans le cas particulier, le Conseil fédéral approuve entièrement l'attitude de la délégation suisse. Celle-ci a eu raison

./.



de s'opposer à l'usage de la force pour contraindre les prisonniers de guerre à entendre des "explications" en vue de leur rapatriement. Le recours à la violence serait contraire aux dispositions de la Convention de Genève sur les prisonniers de guerre.

3) C'est au Conseil fédéral et à la délégation suisse à tracer la ligne qu'ils entendent suivre et en particulier à décider de quelle manière la neutralité de la Suisse doit être comprise. Je ne peux que repousser les reproches qui nous seraient adressés par l'un ou par l'autre des belligérants de ne pas avoir une attitude neutre.

4) Nous avons accepté un mandat qui doit être exercé pacifiquement. La situation actuelle est la conséquence des arrangements pris par les belligérants dans la convention d'armistice. Nous n'avons pas à nous substituer aux belligérants à l'égard des prisonniers de guerre. En revanche, il nous paraîtrait souhaitable qu'une solution pratique puisse être envisagée pour régler ce problème difficile.

5) Sur la remise de documents par le Gouvernement chinois, je réserve ma réponse. Un principe est en jeu. Le Conseil fédéral ne veut pas commencer à entrer en discussion avec les Gouvernements belligérants.